



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrat de sécurité intégrée entre l'État et la ville de Nîmes

2024-2026

La circonscription de police nationale de Nîmes recense environ 150 000 habitants sur un territoire de 16,8 kilomètres carrés.

La tendance de la délinquance en 2023 s'inscrit dans la suite de celles de 2022 et 2021 pour lesquelles les chiffres recensés en termes de faits constatés demeurent les plus bas jamais enregistrés sur le département.

L'analyse de la délinquance permet d'identifier quelques problématiques endémiques et de mettre en oeuvre les différentes stratégies d'actions des services de police, que ce soit dans le pilotage de l'occupation de la voie publique ou dans les actions judiciaires.

Les vols liés à l'automobile et les cambriolages, s'ils sont en baisse depuis maintenant deux années, constituent les principales infractions d'atteintes aux biens.

La délinquance acquisitive est commise majoritairement sur la voie publique, et notamment lors des manifestations culturelles connaissant une très forte affluence, à l'instar des férias de Nîmes. Une large part de ces vols simples est le fruit de l'opportunité. La violence utilisée par les auteurs semble désormais pour ces derniers un moyen pour parvenir à leurs fins.

Les trafics de stupéfiants sont très présents dans les quartiers prioritaires de la ville et les bénéfices importants générés par ces trafics donnent lieu à des règlements de compte violents, parfois mortels et souvent par armes à feu.

Le mois d'août 2023 a été particulièrement touché avec deux homicides sur le quartier de PISSEVIN, et plusieurs répliques de tirs dans différents quartiers, sans blessé. Plusieurs actions d'envergure en octobre et novembre 2023 ont permis d'arrêter plusieurs personnes liées à ces homicides et au trafic.

Depuis trois ans, les violences faites aux femmes sont en constante augmentation. Les neuf premiers mois de l'année 2023, ne dérogent pas à cette règle et illustrent cette progression.

Enfin, Le phénomène des violences urbaines a connu un niveau historiquement bas sur l'ensemble de la circonscription avec une baisse de près de 33 % des faits.

Néanmoins, malgré une tendance continue à la baisse en 2023, les émeutes liées à la mort du jeune Nahel n'ont pas épargné le département avec de nombreuses exactions sur le mobilier urbain, les commerces et bâtiments publics.

L'action des services s'inscrit dans la lutte contre ces phénomènes et se traduit, au-delà de la baisse de la délinquance générale, par un taux d'élucidation supérieur à la strate nationale, aux alentours de 40 %, signifiant un engagement des services d'investigation ou même titre que les services de voie publique.

La ville de Nîmes et la DIPN s'engagent dans le présent contrat à renforcer et mutualiser leur action dans les domaines concourant à la sécurité publique.

1.1. Les effectifs pluriannuels

Engagements de l'État :

L'Etat s'engage à remplacer la totalité des départs à la retraite et les mutations courantes.

Pour mémoire, les effectifs opérationnels du corps d'encadrement et d'application (CEA = gradés et gardiens) de la circonscription de sécurité publique (CSP) de Nîmes sont passés de 210 au 31/12/2016 à 294 au 31/12/2022, soit une augmentation de 40 % qui figure parmi les plus fortes au sein des CSP de la même strate sur l'ensemble du territoire.

A ces effectifs s'ajoutent d'ores et déjà, au titre de 2023, 15 postes de policiers réservistes.

La création d'une brigade des transports, forte de 12 effectifs et exclusivement dévolue à la sécurité des transports de l'aire urbaine nîmoise est actée.

Un GIR sera créé pour lutter plus efficacement contre le blanchiment d'argent lié au trafic de stupéfiants dans le département du GARD. Installé début 2024, son siège sera localisé sur la commune de Nîmes.

Afin de répondre à des besoins de sécurisation ou à la gestion d'évènements spécifiques, le Préfet pourra solliciter en fonction des disponibilités le concours d'une unité de force mobile.

Engagements Ville de Nîmes :

La Ville de Nîmes dispose d'une Police Municipale fortement dotée, la 5^{ème} plus importante de France avec 195 personnels, dont 169 policiers municipaux, 16 Agents de Surveillance de la Voie Publique et 10 agents administratifs et techniques.

Des efforts considérables ont ainsi déjà été menés par la municipalité depuis ces dernières années avec des investissements constants à chaque exercice budgétaire et des recrutements annuels soutenus.

Elle a ainsi procédé au recrutement de 27 agents en 2022 et 14 depuis le début de l'année 2023 pour compléter l'effectif.

Elle poursuivra ainsi son développement avec le recrutement de 30 nouveaux policiers municipaux à l'horizon 2026.

1.2. Présence policière sur la voie publique

1.2.1. Renforcer la présence policière sur la voie publique

Engagements de l'État :

L'État s'engage à accroître la présence et la visibilité des effectifs de la police nationale sur le terrain à travers plusieurs dispositifs :

- La réforme des régimes de travail de l'unité de police secours par la mise en œuvre du cycle binaire a permis d'augmenter la présence policière sur la voie publique de près de 70 %.
- Un groupe de sécurité de proximité en VTT électrique (GSP VTT), composé de 5 fonctionnaires de police, a été créé à Nîmes. Les objectifs de cette unité qui peut couvrir des secteurs peu accessibles aux véhicules, sont la lutte contre la délinquance de voie publique avec recherche du flagrant délit, la lutte contre les stupéfiants grâce à une action ciblée contre le deal de rue, le renforcement du lien police-population et l'appui aux autres unités de police.
- Le groupe de sécurité de proximité affecté au secteur Est de Nîmes (GSP Est) a été renforcé
- L'État s'engage à poursuivre l'augmentation des patrouilles non motorisées.
- Dans le cadre de la mise en place de la DIPN, L'État s'engage à augmenter les opérations régulières conjointes avec les opérateurs de transport collectif afin de mieux sécuriser les gares et leurs abords et d'accentuer la lutte contre l'immigration irrégulière.
- L'État sanctuarisera le budget annuel consacré à la réserve dédiée à la CSP de Nîmes ; 15 réservistes sur les 26 que compte la DDSP fournissent un appui aux unités de voie publique et aux unités judiciaires.
- L'État sanctuarisera également le budget dédié aux délégués « cohésion police - population », à hauteur de 10 vacations par mois par délégué.

Engagements de la Ville de Nîmes :

Forte de 169 agents armés (revolvers, pistolets semi-automatiques, PIE, lanceurs de balles de défense...), la Police Municipale de Nîmes renforce son opérationnalité sur l'ensemble du territoire communal avec 3 unités territoriales engagées sur les secteurs Est, Ouest et Centre, l'emploi d'unités spécialisées permettant une réponse adaptée aux enjeux de sécurité publique suivant la topologie des quartiers (VTT, cynophile, motocycliste) et une unité d'appui/tranquillité publique offrant une réactivité sur tous les secteurs.

La nouvelle organisation mise en place en 2022 a permis une augmentation des patrouilles sur la voie publique, la création d'une unité dédiée à la lutte contre les incivilités, le renforcement adapté des effectifs entre 12h00 et 14h00 ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés et la création d'unités d'appui en journée.

Les objectifs poursuivis visent le renforcement de la présence à « H24 » des effectifs, répondant ainsi aux attentes de sécurité exprimées par la population.

La Ville a également fait le choix de prioriser les missions de sécurisation par ses agents de police municipale, sur tous les quartiers, en les désengageant des missions de surveillance et de gardiennage des événements, des bâtiments et des établissements communaux, désormais confiées à des sociétés de sécurité privée, par marché public (1,5 M€ en 2022).

1.2.2. Améliorer le traitement judiciaire

Engagements de l'État :

L'État s'engage à garantir une continuité, 7 jours sur 7, du traitement judiciaire grâce à une réorganisation du groupe d'appui judiciaire et à un renforcement du service de nuit départemental.

A la demande de la ville et dans le cadre du pôle régional environnement du TJ de Nîmes, la DIPN a mis en place un groupe désigné référent dans le traitement des procédures liées à l'environnement.

1.3. Optimiser la vidéo-protection

Engagements de l'État :

L'Etat s'engage à soutenir financièrement, à travers le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPDR), le développement des dispositifs de vidéo-protection.

L'État s'engage également à mener avec la ville de Nîmes un travail partenarial pour identifier les lieux les plus propices et les plus sûres pour l'implantation de caméras de vidéo-protection, en lien avec le référent sûreté de la DDSP.

Engagements de la Ville de Nîmes :

La stratégie d'implantation de caméras poursuivi par la Ville consiste à couvrir d'une part les zones exposées à la délinquance ou aux atteintes à la tranquillité publique, et d'autre part, à tisser un maillage sur les principaux axes d'entrées et de sorties du territoire.

L'efficacité de ce dispositif parfaitement corrélé aux interventions des forces de l'ordre permet de lutter contre la délinquance de manière significative. C'est un outil efficace pour dissuader le passage à l'acte, détecter en temps réel la commission d'une infraction et faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Le Centre Inter Urbain de Vidéo Protection visualise et exploite les images du dispositif en direct 24h/24 et 7/7.

La vidéo protection constitue un dispositif précieux pour l'efficacité et, dans le même temps, pour la sécurité des forces de police en intervention. Le renvoi d'images vers le Centre d'Information et de Commandement du Commissariat et le

Centre opérationnel départemental en préfecture (en cas de crise) permet au commandement et aux services d'apprécier visuellement la situation et d'adapter ainsi la stratégie et les moyens d'intervention.

Avec 559 caméras opérationnelles sur l'ensemble du territoire, la Ville de Nîmes s'inscrit dans une volonté affirmée de développer cet outil dans la lutte contre la délinquance et fait figure d'exemple pour de nombreuses collectivités.

Fort de cette expertise, la Ville s'engage à augmenter encore le nombre de caméras de 20 unités par an pour atteindre 640 caméras en 2026. Elle s'engage également à recueillir l'avis de la DIPN sur les projets annuels d'implantations de caméras.

La ville a mis en place en 2022 un dispositif de vidéo-verbalisation.

La Ville entend rapprocher physiquement des entités en charge des questions de protection des biens et des personnes afin d'optimiser la gestion de l'espace public en favorisant la collaboration et la transversalité entre les services. Dans ce sens la Ville crée en 2023 un Hyperviseur urbain rassemblant sur un même lieu un éventail de services (rassemblant notamment le PCPM, le CIUVP et d'autres services opérationnels intervenant sur le domaine public) pour réaliser un équipement moderne et fonctionnel.

La Ville s'engage parallèlement à construire, à proximité de ce centre, de nouveaux locaux pour héberger la Police Municipale, adaptés à l'évolution des missions et du nombre d'agents en devenir, afin d'en parfaire la complémentarité avec ses missions.

1.4. Renforcer la coordination opérationnelle et stratégique

Indépendamment de la réunion hebdomadaire de coordination opérationnelle entre les cadres du service de la sécurité publique et ceux de la police municipale, inscrite dans la convention de coordination « Police nationale/Ville de Nîmes », sont mis en place deux niveaux supplémentaires de coordination :

- le Chef de la circonscription de Nîmes, le chef du service de sécurité publique le Directeur Général Adjoint à la sécurité et à la prévention de la ville, et le Directeur de la Police Municipale de la Ville, se rencontrent une fois par mois (ou plus si nécessaire) pour dresser le bilan des interventions coordonnées et fixer les enjeux stratégiques à venir.

- Le Directeur de Cabinet du Préfet, le DIPN et le DIPN Adjoint, chef de la circonscription de Nîmes, l'Adjoint au Maire délégué à la sécurité, le Directeur Général Adjoint à la sécurité et à la prévention de la ville, et le Directeur de cabinet du Maire, ou leurs représentants, se rencontrent une fois par semestre à la Préfecture pour analyser l'évolution de la délinquance et apporter les mesures qui s'imposent.

Un bilan des actions menées et de la situation de la délinquance sera échangé lors des réunions annuelles du CLSPD en présence du Maire et du Préfet.

1.5. Renforcer la mutualisation dans les quartiers prioritaires

Dans l'objectif de renforcer la présence policière sur le domaine public, la Ville de Nîmes et l'État affichent une détermination forte pour la création d'un poste de police mutualisé sur le secteur Pissevin. Cet équipement offrira une présence identifiée de la puissance publique de sécurité dans un quartier fortement dégradé.

Sa mise en place dans le QRR PISSEVIN par le transfert du BP de Valdegour permettra, au sein du quartier le plus peuplé de mettre en place une convergence des lieux d'implantation et des actions dans le quartier.

Ce poste de police mutualisé, tant financièrement que dans l'affectation d'effectifs, permettra ainsi de rendre visible la présence des forces de l'ordre sur un point fixe dans le quartier et illustrera la complémentarité opérationnelle des forces l'ordre selon leurs domaines de compétence (patrouilles communes, accueil commun...).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dans le quartier de Pissevin, une réflexion conjointe entre l'État et la Ville de Nîmes sera menée sur la nouvelle implantation du bureau de police mutualisé qui devra pouvoir répondre aux besoins des deux quartiers PISSEVIN et VALDEGOUR.

1.6. L'accueil de nouveaux agents et leurs conditions de vie

Engagements de l'État

L'État s'engage à mobiliser davantage son contingent de logements sociaux réservés aux fonctionnaires pour loger des policiers nationaux affectés à la CSP du Gard.

Engagements de la Ville de Nîmes :

La Ville de Nîmes s'engage à faciliter l'accès au Pass Famille pour les agents de la police nationale domiciliés à Nîmes.

2. Justice

Engagements de l'État :

L'État s'engage à améliorer la mise en œuvre de la justice pénale de proximité, grâce à une augmentation des moyens humains à hauteur de 3 délégués du Procureur, et à une politique pénale dédiée et coordonnée avec un redéploiement du traitement des alternatives aux poursuites pour les procédures de basse intensité (lutte contre les incivilités et la délinquance de faible gravité) vers les maisons de justice et du droit et, par voie de conséquence, une montée en puissance de l'activité de la maison de la justice et du droit de Nîmes.

En matière de justice civile de proximité, l'État s'engage à une augmentation du nombre des conciliateurs de justice, soit 3 conciliateurs de plus sur la ville de Nîmes qui en compte déjà 13, et à une réduction des délais de traitement des affaires civiles confiées à ces conciliateurs.

A la demande de la ville de Nîmes, la Procureure de la République s'engage à :

- Réactiver le GLTD (Groupe local de traitement de la délinquance) piloté par le Parquet, sur la thématique « économie souterraine – lutte contre le trafic de stupéfiants » ;
- Désigner un référent « Parquet » pour les questions de prévention traitées par la Ville ;
- Développer le dispositif des « rappels à l'ordre » contre l'absentéisme scolaire et le vol à l'étalage via le Conseil pour les Droits et les Devoirs des Familles.

Engagements de la Ville de Nîmes :

La Ville de Nîmes s'engage à développer l'accueil de Travaux d'intérêts généraux (TIG) pour les majeurs : 5 nouveaux postes ont ainsi été créés, ce qui porte à 20 leur nombre au sein de la collectivité (Musées, Cadre de Vie, Festivités Logistiques, Interventions de proximité, Sports). Collectivité en tête dans le département dans ce domaine, elle se tient prête à augmenter sa participation avec de nouveaux services d'accueil (filières administratives et techniques) dans le cadre d'une dynamique départementale engageant les autres institutions.

En parallèle, elle développe les TIG pour les mineurs, en lien avec la DTPJJ.

La Ville de Nîmes ambitionne aussi de développer le dispositif des « rappels à l'ordre » contre les incivilités mineures et le vol à l'étalage avec saisine de la Police Nationale pour les interventions qui ne donnent pas lieu à des poursuites pénales via le Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF).

Enfin elle s'engage à consolider les missions de la Maison de la Justice et du Droit en maintenant la mise à disposition à temps plein d'un agent administratif municipal à l'accueil de la MJD.

2.3. L'accueil des nouveaux agents et leurs conditions de vie

Engagements de l'État :

L'État s'engage à mobiliser son contingent de logements sociaux réservés aux fonctionnaires pour loger les agents judiciaires affectés à Nîmes.

Engagements de la Ville de Nîmes :

La ville s'engage à faciliter l'accès au Pass Famille pour les agents judiciaires domiciliés à Nîmes.

3. Prévention de la délinquance

Engagements de l'État :

L'État s'engage à poursuivre la collaboration étroite avec la ville de Nîmes, sur les différents partenariats et dispositifs existants en matière de prévention de la délinquance : conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), groupes de partenariat opérationnel de la police nationale (GPO), groupe local de traitement de la délinquance (GLTD), conseil des droits et devoirs des familles (CDDF) – Comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CDESC) – Conseils d'établissements, de la vie collégienne ou lycéenne – Cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR).

L'État s'engage à systématiser le signalement au conseil des droits et devoirs des familles au moyen des fiches existantes.

L'État s'engage à adapter le fonctionnement du nouveau centre de prévention et de citoyenneté jeunesse de la police nationale (CPCJ) en proposant des actions directement liées aux constats qui remontent des services de police de terrain (violences urbaines, jets de projectiles etc....).

Dés locaux adaptés et pérennes seront recherchés avec l'aide de la ville de Nîmes pour asseoir et optimiser le fonctionnement de ce nouveau centre de prévention dédié à la citoyenneté des jeunes des quartiers.

Un espace de rencontre sera mis en place pour permettre des échanges entre les médiateurs mobilisés par les acteurs.

Engagements de la Ville de Nîmes :

L'évolution de la délinquance a conduit la Ville à adapter sa politique de sécurité en cohérence avec la stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance. Les fiches actions de la stratégie territoriale 2021-2024, orchestrées par la Ville, sont ainsi déclinées selon les 4 axes de la stratégie nationale.

La Ville de Nîmes souhaite entre autres accentuer son action sur les violences faites aux femmes et l'aide aux victimes, mais aussi réorienter et développer le secteur de la médiation et renforcer son action envers les plus jeunes. 29 fiches actions, impliquant tous les partenaires institutionnels et associatifs du territoire, illustrent le volontarisme de la Ville, en particulier s'agissant :

- de l'évolution du Pôle proximité de la Direction de la prévention avec la conception d'une nouvelle approche des missions des médiateurs municipaux,
- du développement de la Participation citoyenne qui fait déjà l'objet de 21 protocoles locaux,
- de la prévention de la délinquance en direction des seniors,
- des actions contre les violences conjugales dans le cadre desquelles un programme de formation du personnel municipal sera mis en œuvre,
- des actions contre le harcèlement de rue,

- de l'extension du partenariat existant avec les Comités de quartiers,
- l'organisation de « marches exploratoires sécurité » destinées à recenser, au plus près du terrain, les points sensibles et les attentes de la population,
- le développement du lien police – population en faisant mieux connaître les actions de la police municipale,
- le développement de l'application numérique « Ville de Nîmes » pour signaler les incivilités,
- la lutte contre les rodéos urbains en lien avec la Police nationale,
- la consolidation des actions de prévention du CPCJ en qualité de partenaire avec un subventionnement affirmé et la mise à disposition d'un agent de la Police Municipale les mercredis et durant les vacances scolaires,
- le développement du champ de compétence des rappels à l'ordre.

4. Politique de la ville

4.1. Rénovation urbaine des quartiers nîmois classés en quartiers prioritaires de la politique de la ville

Dans le cadre du NPNRU est programmée une rénovation ambitieuse du QRR de Pissevin – Valdegour et de la ZSP de Chemin Bas d'Avignon - Mas de Mingue avec une mobilisation prévisionnelle de crédits s'élevant au total à 425 millions d'euros, dont 142 apportés par l'ANRU et 57 M€ par la Ville.

Dans le cadre de ce programme seront menés, d'une part, diverses opérations de démolition et reconstruction, et d'autre part, des réaménagements substantiels qui modifieront l'organisation de l'espace urbain dans ces quartiers, la configuration des bâtiments nouvellement créés ou reconstruits ainsi que les modalités de circulation dans les secteurs privés et publics.

Dans ce contexte de mutations profondes, l'Etat et la Ville de Nîmes travailleront en étroite collaboration afin que les impératifs de sécurité, fondamentaux dans ces quartiers, soient pris en compte de façon privilégiée dans une logique dite de « prévention situationnelle ».

Des réunions sont ainsi organisées régulièrement entre la Ville et la DIPN, notamment sous la forme de groupes de partenariat opérationnels.

Dans ces opérations de renouvellement urbain, les enjeux de sécurité sont pris en compte le plus en amont possible, et en tout état de cause avant toute décision de configuration, d'implantation ou de desserte des futurs bâtiments dans l'espace public.

L'organisation générale de l'espace public doit avoir également pour finalité de participer, à sa mesure, à la fluidité des interventions des forces de sécurité publique ou civile, à la dissuasion des possibilités de trafic de produits stupéfiants, à la complexification des modalités de fuite ou de dissimulation des personnes recherchées ou encore à la sécurité des personnes amenées à y circuler librement.

Ainsi et malgré le fait que leur configuration et leur taille ne les soumettent pas à la réalisation d'études de sûreté et de sécurité publique (ESSP), des missions ont été menées pour le compte de la ville sur les projets structurants des quartiers de Chemin bas d'Avignon – Mas de Mingue (ZSP).

Ces impératifs de sécurité devront également être pris en compte pour l'ensemble des travaux de rénovation des copropriétés dégradées qui font l'objet d'un

programme ambitieux en application du dispositif dit ORCOD-IN, sur le quartier de Pissevin.

4.2. Prévention de la délinquance sur les quartiers classés QPV

Tous les moyens de la politique de la ville, à la fois matériels et humains, sont mis en œuvre afin de participer à la prévention de la délinquance. A cet égard, les délégués du préfet dans les différents quartiers nîmois seront associés aux différentes initiatives conduites sur cette thématique.

Les subventions aux associations permettent de proposer des activités dans les quartiers aux publics prioritaires. Des dispositifs spécifiques multi partenariaux tels que Quartiers d'Été sont mis en place afin d'occuper l'espace public pendant la période estivale.

Les actions menées pour la politique de la ville sont réalisées en fonction des besoins du terrain. Ainsi, des actions novatrices sont mises en place en matière de lutte contre les nouveaux phénomènes dangereux et d'addictions (protoxyde d'azote, GHB...)

Les bataillons de la prévention ont permis d'étoffer les équipes de médiateurs et d'éducateurs présentes sur le terrain afin de lutter contre le recours à la violence et les actes d'incivilité par le dialogue. Les adultes relais réalisent également des actions de médiation de proximité.

Enfin, en lien avec les partenaires de l'emploi, tous les dispositifs d'insertion par l'activité sont déployés afin de proposer une solution à chaque jeune.

Engagements de la Ville de Nîmes

La Ville de Nîmes s'engage à développer des rencontres de médiation afin de lutter contre le recours à la violence et contre les actes d'incivilité par le dialogue. Des actions seront ainsi portées par les centres sociaux afin de promouvoir le lien avec les institutions ou encore en consolidant les actions « chantiers éducatifs » (en qualité de partenaire) mais aussi en soutenant le dispositif « Quartiers d'été » avec le subventionnement d'associations partenaires permettant la reconquête républicaine.

La Ville s'engage également au financement des intervenants sociaux dans les commissariats (en qualité de partenaire).

La Ville s'engage par ailleurs à porter ses efforts sur la lutte contre les nouveaux phénomènes dangereux et d'addictions par une partie de la jeunesse, ce qui pose un problème de santé publique :

- produits euphorisants, souvent détournés de leur usage (médicaments, poppers, colle et solvants ...) ou de substances nouvelles (protoxyde d'azote, produits de synthèse, MDMA...),

- pratique de certains jeux ou défis qui peuvent déboucher sur des accidents graves (jeu du foulard, cap ou pas cap, happy slapping, roue arrière ...).

La Ville s'engage à mobiliser ses partenaires pour assurer une communication envers les jeunes sur les nouvelles consommations de produits euphorisants ou addictifs, ainsi que sur les pratiques à risques de certains jeux ou défis internet.

Il conviendra de repérer les jeunes les plus exposés afin de mener des actions de prévention et de renforcer les actions de prévention via la communication avec création de flyers et dépliants sur les conduites à risques.

5. Éducation

Les parties, notamment les services académiques de l'éducation nationale, les services de la police nationale, l'autorité judiciaire et les services de la ville de Nîmes s'engagent à mettre en œuvre en collaboration les plans d'actions et les partenariats contractualisés dans le protocole départemental signé le 12 février 2021.

1. Accroître la sécurisation de l'espace scolaire

La rectrice de l'académie délègue aujourd'hui au directeur des services départementaux de l'éducation nationale une équipe mobile académique de sécurité (EMAS) constituée de 5,5 ETP.

Engagements de l'État :

Les EMAS peuvent intervenir sur l'ensemble du département mais 37 % des « faits établissements » recensés dans le Gard concernent la ville de Nîmes.

L'État s'engage à achever l'élaboration des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) intégrant la menace terroriste, de concert avec la Ville de Nîmes et l'ensemble des opérateurs scolaires.

L'État s'engage à accompagner les directeurs d'écoles et chefs d'établissements dans la réalisation d'exercices PPMS réguliers, au minimum 2 par an.

Dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité mise en œuvre par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), les « faits établissements » susceptibles d'entraîner une saisine du Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF) seront communiqués à la mairie de Nîmes. Une fiche navette sera mise au point à cet effet.

Sur sollicitation du préfet et/ou du DASEN, des échanges entre chefs d'établissement, directeurs d'école et police nationale peuvent avoir lieu en tant que de besoin.

Engagements de la Ville de Nîmes :

La Ville a choisi d'équiper l'ensemble des écoles et centres de loisirs du dispositif alerte attentat (boutons d'alerte) et de mettre en place des PPMS sur le temps périscolaire. Elle a accompagné, avec les services de sécurité de l'Éducation Nationale, les personnels relevant du temps périscolaire afin qu'ils puissent établir leurs plans et adopter les bons réflexes.

Dans ce sens, elle a créé un poste de chargé de mission au sein de la direction de la Prévention qui a en charge cette thématique.

La Ville s'engage :

-à poursuivre ses interventions dans les écoles, grâce à des formations pédagogiques théoriques et pratiques assurées par des policiers municipaux sur des enjeux de prévention routière et d'utilisation du numérique, de manière à créer des contacts

durables avec de jeunes enfants de tous les quartiers ;
-à mettre en place un protocole avec la DSDEN pour lutter contre l'absentéisme via le CDDF.

2. Améliorer la prévention et la lutte contre les violences scolaires

Engagements de l'État :

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), s'engage à développer les dispositifs locaux d'accompagnement des élèves temporairement exclus, en décrochage scolaire ou en rupture scolaire, en partenariat avec la municipalité de Nîmes, dans le cadre de la mise en place de mesures de responsabilisation.

Engagements de la Ville de Nîmes :

La Ville renforcera les activités périscolaires pour les 3-12 ans dans le cadre du Projet éducatif territorial et souhaite mobiliser ses personnels dans la lutte contre les nouveaux phénomènes dangereux et d'addiction.

Elle s'engage également fermement dans la lutte contre la déscolarisation dans l'enseignement du premier degré. Réalisée en application de l'article L131-6 du Code de l'Éducation, cette démarche de contrôle a pour objectif de détecter les enfants qui ne bénéficient pas de l'instruction scolaire obligatoire afin d'y remédier et d'apporter des solutions à ces enfants et ces familles.

Elle s'exerce par le recensement et un contrôle annuel de l'obligation scolaire de tous les enfants résidant dans la commune afin de repérer les manquements et de les signaler aux autorités compétentes (Directeur Académique et Procureure de la République).

A ce titre, la ville participera en tant que de besoin aux travaux de l'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire (Décret 2022-184 du 15/02/2022).

6. Lutte contre la radicalisation

Engagements de l'État :

L'État s'engage à mener un travail de partage de l'information sur les questions de la radicalisation dans le cadre d'un conseil local restreint de sécurité et de la prévention de la délinquance, conformément à la circulaire du Premier ministre du 13 novembre 2018 renforçant les échanges entre les préfets et les maires en matière de radicalisation. La signature de la charte de confidentialité par la Ville et l'État (préfecture et parquet) permet en effet de réunir désormais cette instance.

L'État s'engage à mettre à disposition du référent « radicalisation » de la ville de Nîmes, une ou plusieurs formations à la prévention de la radicalisation et à la détection des signaux dits « faibles ».

Engagements de la Ville de Nîmes :

Une charte de confidentialité pour l'échange d'informations dans le cadre des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance en matière de prévention de la radicalisation violente a été signée le 28 novembre 2019 par le préfet de Gard, le procureur de la République et le maire de la Ville de Nîmes.

Objectifs :

- Mettre en place un CLSPD restreint thématique radicalisme conformément aux articles D.132-7 et D.132-11 du Code de la Sécurité Intérieure qui donnent la possibilité d'étendre ses compétences aux actions de prévention de la radicalisation définies conjointement avec le représentant de l'Etat.
- Améliorer la coordination des éléments d'information entre les institutions étatiques et la Ville de Nîmes.
- Renforcer et sécuriser l'échange d'informations.

Ce CLSPD restreint s'est déjà réuni et a permis de partager les informations entre institutions ; la Ville, de son côté, a missionné un référent au sein de ses services pour la prévention de la radicalisation au sein de la collectivité.

La Ville invite également tout nouvel agent intégrant la collectivité à signer la charte de laïcité.

Enfin les associations souhaitant bénéficier de subventions par la ville doivent signer un contrat d'engagement républicain pour se conformer au projet de loi confortant le respect des principes de la République (article 5).

Demande de la Ville : une cartographie de la radicalisation sur le territoire apporterait une vision appréciable au maire, son adjoint et la direction de la sécurité de la Ville.

7. Disposition finale

La présente convention est signée pour la période 2024-2026.

Le Préfet, le Maire de Nîmes et la Procureure de la République se réunissent tous les ans pour dresser un bilan de la mise en œuvre de la présente convention.

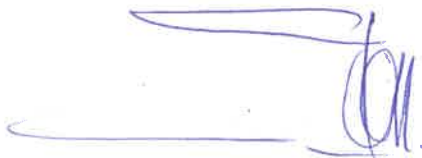
Fait à Nîmes, le

**La secrétaire d'État chargée de
la Citoyenneté et de la Ville**



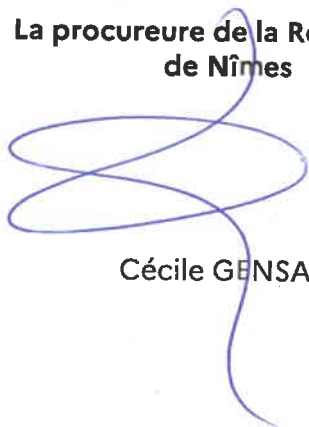
Sabrina AGRESTI-ROUBACHE

Le maire de Nîmes



Jean-Paul FOURNIER

**La procureure de la République
de Nîmes**



Cécile GENSAÇ

**La rectrice de l'académie de Montpellier
et de la région académique d'Occitanie**



Sophie BEJEAN